

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 25 novembre 2024

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 15/11/2024

Présents : 8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 9

Pour : 9

Présents : Caroline MITOUART, Alexandre PRESTAIL, Aymeric COLAS, Matthieu DEBLED, Benoît BENSCH, Freddy BESSE, Monique DE BROUWER, Brigitte GONON

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Thomas HOUDELETTE par Caroline MITOUART

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Grégory HAVEL, Morgan BOURDON, David MASCRET

Secrétaire de séance : Monique DE BROUWER

Objet : Budget principal : Autorisation de régler des factures d'investissement avant le vote du budget 2025 - DE_2024_026

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du CGCT :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant global de 56 745 €, réparti comme suit :

Chapitre 20 : 5 181 €

Chapitre 21 : 51 564 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

La Secrétaire de séance,
Monique DE BROUWER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 / 11 / 2024 et publié ou notifié le 29 / 11 / 2024
--